

Affaires courantes

• (1120)

PÉTITIONS**LINDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD**

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose, en vertu de l'article 36 du Règlement, des pétitions provenant de Lebel-sur-Quévillon et Chibougamau, suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires demandent au gouvernement de maintenir l'indemnisation fiscale des localités isolées au nord du 49^e parallèle.

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions ayant trait aux taxes que j'aimerais déposer à la Chambre. Elles ont toutes deux été certifiées correctes. L'une d'elles concerne à la taxe sur les produits et services, cette taxe qui sera si lourde pour les contribuables. Des pétitionnaires de partout au Canada demandent au gouvernement de rejeter cette taxe extrêmement régressive et d'instaurer un régime fiscal équitable.

LINDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'en octobre dernier, un rapport a été présenté à la Chambre sur le programme d'avantages fiscaux pour les habitants du Nord. Des pétitionnaires de la vallée Robson, en Colombie-Britannique, dans ma circonscription, demandent au gouvernement de rejeter ce rapport particulièrement injuste et de présenter des recommandations favorisant l'instauration d'un programme d'avantages fiscaux pour les habitants du Nord et des régions éloignées.

LE DROIT À LA VIE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter des pétitions portant la signature de 3 236 infirmières, médecins, travailleurs de la santé et autres citoyens préoccupés par le problème. Ces pétitionnaires des quatre coins du Canada ont tous la conviction que les infirmières devraient avoir le droit de refuser de collaborer à des avortements, pour des raisons de conscience ou de religion.

Tous les pétitionnaires s'opposent à ce que l'on sacrifie le don précieux de la vie en pratiquant des avortements et demandent au Parlement de légiférer pour interdire toute discrimination en matière d'emploi et toute mesure

d'exclusion ou de coercition envers les infirmières qui refusent de collaborer à un avortement pour des raisons de conscience.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Karpoff (Surrey—Nord): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions qui portent sur l'injustice du régime fiscal. Les pétitionnaires reprochent au gouvernement de n'avoir pas corrigé ce régime qui permet à des particuliers et à des sociétés riches de ne payer que peu ou pas d'impôts fédéraux et fait retomber une plus grande partie de la charge nationale sur les contribuables à revenus moyens ou faibles. Ils prient le gouvernement d'abandonner son projet de taxe sur les produits et services et de réformer la fiscalité

VIA RAIL

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition qui a pour sujet la réduction du service de VIA Rail. Les Canadiens qui l'ont signée demandent au Parlement d'intervenir afin que le gouvernement du Canada ne retranche rien du service voyageurs, et ils citent à l'appui de leur requête un certain nombre de raisons.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai quelques pétitions à présenter qui concernent la TPS et proviennent d'habitants d'Ottawa, de Hull, de Gloucester, de London, de Brantford et de Kamloops. Ces pétitionnaires font remarquer que la TPS ne tient pas compte des ressources financières des contribuables, qu'elle est régressive et qu'elle ne répare pas les iniquités du régime fiscal actuel, et ils laissent entendre que si ces injustices avaient été réparées le régime fiscal aurait largement contribué à résoudre les difficultés financières du gouvernement.

Ces pétitionnaires s'opposent à cette taxe qui s'applique à tout, depuis les livres et les coupes de cheveux jusqu'aux couches, au mazout et à bon nombre de choses sur lesquelles les simples citoyens ne peuvent se permettre de payer cette taxe faute de revenus suffisants. Ils pressent le gouvernement d'instituer un régime fiscal qui soit juste, progressif et non régressif, comme l'est la TPS.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)